



INFORMATIONS COMMUNALES

du 13 Avril 2017



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAUX POTABLES DE LA RÉGION PORESIENNE
7 RUE D'ESTREES 89100 ORIGNY-SUR-OSNE - 3322 42 02 81
Email : siaeporesmaux@orange.fr
Bureaux d'urgence : Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00

AVIS DE PASSAGE

Lors de son passage, l'agent SIAEP se fera un plaisir de vous accompagner pour le relevé de votre compteur d'eau potable. Ce relevé est obligatoire pour la commercialisation de votre eau potable. Nous vous demandons de nous indiquer le jour et l'heure de votre passage à l'adresse suivante : siaeporesmaux@orange.fr

SIAEP - 7 Rue d'Estrees - 89100 ORIGNY-SUR-OSNE
ou par email : siaeporesmaux@orange.fr

Indiquez dans les cases ci-dessous les chiffres indiqués sur les Compteur d'eau potable de votre compteur (ce qui correspond à votre consommation).

L'envoi de ce document ne dispense pas votre organisme de contrôler le contenu de votre eau afin de vous assurer que la non-accessibilité pour certains de la branche de branchement.

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Commune : _____
N° de téléphone : _____

Le fontainier procédera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Lundi 24, Mardi 25 et Mercredi 26 Avril 2017

Nous demandons à chaque abonné de bien vouloir nettoyer leur regard afin que le compteur soit accessible pour effectuer le relevé, et pouvoir établir une facturation réelle de vos consommations d'eau potable.

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé (téléchargeable sur notre site internet) par mail au siaeporesmaux@orange.fr

A défaut, votre facture sera établie sur estimation.

Toute modification (d'adresse, de libellé de l'abonné, de locataires, de propriétaire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.

INFOS PRATIQUES :

Nouveaux horaires de permanence du SIAEP : Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00.

LA RÉDERIE CHANGE DE RUE !!

Pour des raisons de sécurité et de confort pour les exposants et les visiteurs

la réderie du **Lundi 1^{er} Mai 2017**

aura exceptionnellement lieu dans la Rue de la Place et la Rue Grattepanche.

En effet, comme vous avez pu le constater, des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable par le syndicat d'eau et de l'effacement des réseaux par la FDE 80 ont lieu en parallèle dans la Rue de l'Église afin d'éviter deux fois des tranchées sur la départementale.

Comme chaque année, ces rues seront transformées pendant quelques heures en allée piétonne, où flâneurs et dènicheurs de bonnes affaires contempleront avec attention vos différents étals.

- Les inscriptions seront reçues par Madame Christine MATHON au 03.22.42.03.65 ou à la mairie au 03.22.42.02.17 (n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité).
- Le prix reste fixé à **3 € les 5 mètres** avec café offert aux exposants.
- Les réservations ne seront effectives que lors du paiement de votre emplacement.
- **La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal, de 7 h à 18 h, dans les rues : de la Place et de Grattepanche.**



Des déviations seront mises en place.

Pensez à prendre vos dispositions pour cette journée.

- La Commission des Fêtes présentera, dans la salle polyvalente, une exposition résumant : manifestations du 1/05/2016 au 2/04/2017, cartes postales anciennes, photos de classes et photos d'archives sur notre village.

UN VIN D'HONNEUR SERA SERVI VERS 11 H30 A LA SALLE POLYVALENTE.

**Restauration
sur place**

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Les habitants de la commune sont priés de ne pas garer leurs véhicules dans les rues en raison du nettoyage qui aura lieu

Le Vendredi 28 Avril 2017

Grâce aux efforts de chacun, ce service contribue à améliorer le cadre de vie de votre commune.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe et interpréteront « La Marseillaise ». La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs pompiers devant le Café de la Place.

⇒ **Défilé et cérémonie au Monument aux Morts à partir de 10h30.**

Un vin d'honneur offert par les anciens combattants ACPG/CATM sera servi sous le préau de l'école.

VIVRE EN BON VOISINAGE

★★ Les beaux jours arrivent ! C'est le temps idéal pour bricoler, jardiner ou tondre !

Voici quelques rappels :

- ◆ Dans les habitations, avant d'utiliser des appareils ménagers sonores, d'écouter de la musique ou de pratiquer une activité bruyante, **pensons aux voisins** : n'abusons ni des décibels ni de la durée.
- ◆ Le bricolage et la tonte des pelouses ne peuvent s'effectuer **qu'aux heures réglementaires**. (cf. arrêté préfectoral du 20/06/2005) :



- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00**



★★ **Nos amis les bêtes** : Vous devez également veiller à respecter vos voisins. Si votre chien aboie sans cesse, ces nuisances peuvent être sanctionnées quand elles sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.



Le décret n° 95-408 du 18 avril 1995, l'article R 1334-31 et les articles R 1336-7 à R 1337-10 du Code de la santé publique et l'article R 623-2 du Code pénal réglementent les nuisances sonores. En cas de tapage diurne ou nocturne, vous pouvez vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie pour faire constater l'infraction.

Pensez tout d'abord à l'Echange Amiable. La première chose à faire quand on a un voisin qui fait du bruit c'est d'aller le voir. Il s'agit de lui faire comprendre qu'il génère **une nuisance sonore** et qu'**en tant que voisin cela vous dérange vraiment**. Au besoin n'hésitez pas à lui faire constater chez vous ce **trouble du voisinage** car il peut être de bonne foi et ne pas avoir conscience du bruit, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le secrétariat de mairie sera fermé les

Mardi 25 Avril 2017

Samedi 29 Avril 2017

Vendredi 26 et Samedi 27 Mai 2017.

La bibliothèque sera fermée du

18 au 22 Avril 2017

pour congés annuels.

En cas d'urgence vous pouvez toujours contacter

- ☞ Madame le Maire au 03.22.42.73.94 / 06.99.97.42.45.
- ☞ Mme MATHON Christine (1^{ère} Adjointe) au 03.22.42.03.65 / 06.77.17.18.73
- ☞ M. BOUCHER Éric (2^{ème} Adjoint) au 03.22.42.79.07 / 06.14.22.01.73
- ☞ Mme GARNIER Martine (3^{ème} Adjointe) au 07.64.08.13.30

